

Jeudi, 19 novembre 2020

## « Boucle du Hainaut » : un projet sous tension suivi par la FUGEA

La motion qui a été adoptée par le Parlement wallon ce mercredi est un signe positif et est la preuve que les élus ont entendu les messages des agriculteurs et citoyens hennuyers. Cependant, nous déplorons l'adoucissement de cette motion par rapport à celle déposée par l'opposition (CdH-PTB) et la non prise en considération de certaines de nos revendications. Ainsi, et étant donné que c'est au Gouvernement wallon de trancher, nous continuerons de demander ne pas donner suite au processus tant qu'il n'y a pas de cadre environnemental correctement défini.

Le projet d'ELIA rencontre une opposition massive de la part des agriculteurs qui voient le risque que leur environnement et leurs lieux de travail soient dégradés et que leur santé ainsi que celle de leurs animaux soient menacées. Ainsi, nous souhaitons voir la motion du député Desquesnes votée à l'unanimité. Cette motion demandait notamment de ne pas donner suite à la demande de modification du plan de secteur introduite par ELIA pour son projet. Nous espérons que les députés wallons fassent preuve d'une certaine cohérence entre les positions prises par les différents groupes politiques à l'échelon communal et au niveau wallon. Malheureusement, celle-ci fut rejetée.

Cependant, une motion déposée par la majorité a été adoptée. Cette motion est un signe positif et est la preuve que les élus ont entendu les messages des agriculteurs et citoyens hennuyers. Les lignes sont donc en train de bouger. Toutefois, cette motion est plus nuancée que la première et fait preuve selon nous de certains manquements. En effet, bien que le parlement réclame plus de transparence de la part d'ELIA et demande au gouvernement d'étudier certains aspects que nous réclamions - comme la pertinence du projet et les impacts de celui-ci - d'autres de nos revendications ne sont pas prises en compte.

**En effet, la Fugea déplore dans cette motion la non prise en considération du principe de précaution, de normes à légiférer, de l'indépendance des experts chargés de ces études et du suivi de celles-ci par des comités d'accompagnement composés de « locaux ». Ainsi, et étant donné que c'est au Gouvernement wallon de trancher, nous continuerons de demander ne pas donner suite au processus tant qu'il n'y a pas de cadre environnemental correctement défini.**

Nous avons à ce propos pu interpeller différents ministres et députés devant le Parlement dont notamment madame la Ministre Tellier, Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. Nous sommes satisfaits de la ligne prise par la Ministre qui indique vouloir légiférer et fixer des valeurs seuils en matière de champs électromagnétiques à l'instar la Flandre. Cependant, **nous aimerions que ces valeurs soient des valeurs limites (des normes) et non des valeurs seuils qui n'ont pas de caractère contraignant. Nous demandons également que ces normes soient accompagnées de moyens de contrôles (indépendamment des instances responsables de la mise en œuvre des infrastructures).**

### Contacts

- **Philippe Duvivier** – *Président* : 0491 56 33 86
- **Jeanne Lebailly** – *Permanente* : 0499 75 05 06

